

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-002

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS NON SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01)

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA10 30 04 0093, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-002, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 22 avril 2010 à compter de 18 h 30** au centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 160.

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à clarifier certaines dispositions du Règlement de zonage. Les dispositions du projet de règlement traitent notamment de l'accès à une aire de stationnement, d'affichage, de la plantation et de l'abattage d'arbres.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement par intérim ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mais ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 heures.

Donné à Montréal,
ce 13^e jour du mois d'avril 2010.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement et
secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat